

COMMUNE DE CHAPAREILLAN  
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	19
Votants	20

L'an deux mille vingt-trois, le 07 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> septembre 2023

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Christopher DUMAS, Jean MIELLET, Olivier BOURQUARD, Bruno BERLIOZ, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET, Julie BOUILLOZ.

Absents et Excusés : Sylvie THOME (pouvoir à Gisèle MOTTA), Malika MANCEAU, Franck SOMMÉ, Suan HIRSCH.

OBJET : TERRE DE JEUX 2024 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A  
L'ASSOCIATION LUDICHAP – FETE DE LA RENTREE  
59 – 07/09/2023

Madame Emmanuelle GIOANETTI, 1<sup>ère</sup> adjointe, présente une demande de subvention exceptionnelle de 1 000 € formulée par l'association « LUDICHAP » au titre de terre de jeux 2024, dans le cadre de l'organisation de la fête de la rentrée 2023.

Après avoir entendu le rapport de Madame GIOANETTI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas allouer à l'association LUDICHAP de subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation de la fête de la rentrée 2023.

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

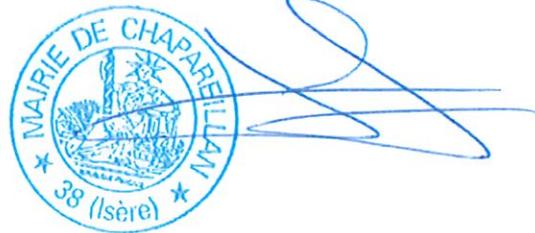
Publié le **13 SEP. 2023**

ID : 038-213800758-20230913-DE\_07\_09\_23\_59-DE

Le conseil municipal refuse à 12 voix contre, 5 voix pour (Jean MIELLET, Olivier BOURQUARD, Bruno BERLIOZ, Didier CHARAMELET, Emmanuelle GIOANETTI) et 3 abstentions (Valérie SACLIER, Christopher DUMAS, Yann LIMOUSIN)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME

Martine VENTURINI  
Maire



Affiché le : **13 SEP. 2023**